



Dossier spécial

Les

nouvelles
données de
l'assainissement

ÉDITORIAL

Depuis la validation du dossier définitif du Contrat de rivière Cère aval par le Comité National d'Agrément en novembre dernier, les programmes d'actions Cère amont et Cère aval se mettent en œuvre de façon cohérente, complémentaire et coordonnée.

La globalité de la démarche « Contrat de rivière Cère » est donc aujourd'hui une réalité, et nous pouvons nous en féliciter car nous avons l'opportunité de gérer notre bassin à la bonne échelle et en prenant en compte l'ensemble des spécificités et des problématiques de nos vallées.

Pour des raisons de calendriers et d'articulation entre les procédures (Contrat de Plan État-Région en particulier), le Contrat de rivière Cère aval n'a pas encore été signé, mais la prochaine réunion du Comité de rivière prévue avant la fin de l'année sera consacrée à cette officialisation.

Même si la date de signature marque le début de la phase d'exécution du contrat (qui dure 5 ans), les partenaires ont considéré que certaines actions devaient être entreprises dès à présent en raison de leur caractère d'urgence ou d'un contexte d'opportunité. Cette décision est saine car il n'est pas souhaitable que les aspects procéduriers et administratifs retardent la réalisation du programme d'actions prévu et ralentissent l'accès aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Louis-Jacques Liandier,
Président du Comité de rivière Cère

SOMMAIRE

En page 1

Éditorial

Évènement : Publication de l'état de la qualité des cours d'eau en Adour-Garonne

En page 2

Contrat de rivière Cère : actualités

Gros plan : L'étude micro-habitats sur la Cère Aval

En page 3

Sincèrement votre : Jean-Louis Coudon

Calendrier

Contacts

En page 4

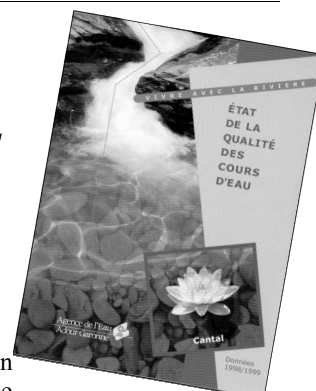
Vie de Bassin : Festival H2O et rencontre

Dossier spécial

Les nouvelles données de l'assainissement : prévoir pour mieux gérer

ÉVÈNEMENT

Publication de l'état de la qualité des cours d'eau en Adour-Garonne



La qualité des eaux superficielles des rivières du bassin Adour-Garonne est régulièrement suivie. La dernière analyse des résultats obtenus (1998-1999) a été réalisée avec la nouvelle méthode nationale d'appréciation – le SEQ Eau (système d'Évaluation de la Qualité) – et les conclusions viennent d'être publiées à l'échelle départementale par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

situation en
tête de
bassin ».

Sur le haut bassin de la Dordogne, cette étude montre que la majorité des rivières étudiées présente des eaux naturellement de bonne qualité « qu'il est impératif de préserver compte tenu de leur potentiel halieutique et de leur

Le bassin de la Cère fait l'objet d'une attention particulière puisque le contrat de rivière implique plus de 15 points d'analyse de la qualité des eaux superficielles (voir Lettre du Comité N°3).

Grâce à ce suivi, on sait que la Cère et ses affluents souffrent des apports azotés et phosphorés des rejets domestiques et industriels.

La synthèse éditée aujourd'hui rapporte ses éléments et conclue sur





L'étude micro-habitats sur la Cère aval

Une étude sur la limitation des effets des éclusées dans le bassin de la Dordogne a été réalisée par EPIDOR en 1999-2000. Elle formule des propositions d'actions (en terme de gestion des débits et aménagements des milieux) pour limiter les impacts négatifs de ces lâchers d'eau sur les usages et les milieux aquatiques des axes Dordogne et Maronne.

La Cère fait aujourd'hui l'objet d'une étude sur ce thème pour compléter cette approche. Celle-ci comprend une analyse hydrologique, la description des habitats piscicoles (micro-habitats) et des propositions d'amélioration. La sensibilité des milieux et des usages aux variations de débits est appréciée en confrontant les données hydrologiques et hydrauliques avec les informations acquises dans le cadre du Contrat de rivière Cère (cartographie écologique, études préalables). L'étude est suivie par un Comité de pilotage et sa phase de terrain s'est déroulée en fin d'été.

Ses conclusions permettront d'intégrer notre rivière dans les débats qui s'engageront prochainement pour la définition d'un accord cadre visant à aménager le fonctionnement par éclusées des ouvrages hydroélectriques du bassin de la Dordogne.

Contrat de rivière Cère

Le contrat de rivière Cère aval validé : signature à venir et premières actions en cours

Le Comité National d'Agrément du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a validé le dossier définitif du contrat de rivière Cère aval à l'issue de sa session du 23 novembre 2000. Cet « avis favorable » s'est accompagné d'un intérêt marqué pour les enjeux piscicoles et hydrologiques du bassin.

Selon la circulaire du 24 octobre 1994 définissant la procédure contrat de rivière, cet agrément permet d'envisager la signature du document contractuel (synthèse du dossier définitif) par les

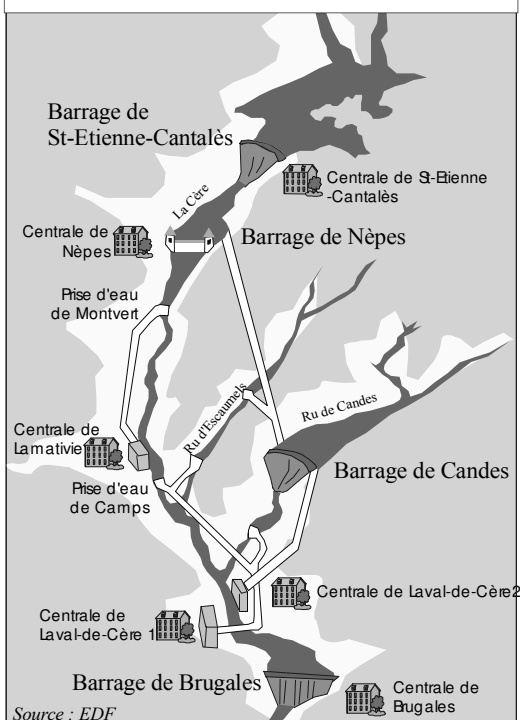
différents partenaires. Cette signature marque et officialise la phase de mise en œuvre des actions prévues.

Dans le cas de la Cère aval, d'autres démarches, telles que les contrats de plan État-Région, ont contribué à revoir certaines participations, remettant en cause les tableaux établis lors de la phase d'élaboration du contrat de rivière (2000). Aujourd'hui encore, le contrat n'est pas avalisé par l'ensemble des acteurs, ce qui repousse malheureusement sa signature.

Toutefois, la motivation des partenaires les a conduit à maintenir le calendrier prévisionnel originel. De fait, certaines actions sont en cours comme le suivi de la qualité des cours d'eau du bassin ou l'étude micro-habitats (voir ci-contre). Des réflexions sont également menées pour réaliser à court terme d'autres opérations inscrites au contrat (voir encart Animation).

La prochaine réunion du Comité de rivière Cère, prévue avant la fin de l'année, serait donc consacrée à la signature du contrat de rivière Cère aval, complémentaire au contrat de rivière Cère amont signé en novembre 1998.

Les principaux ouvrages hydroélectriques du bassin de la Cère



Poursuite des actions du contrat de rivière Cère amont : des thèmes à dynamiser

Le bilan 2000 dressé en février dernier à l'occasion du Bureau du Comité de rivière Cère a permis de mettre en évidence la disparité de mobilisation des maîtres d'ouvrage par rapport aux actions prévues. C'est ainsi que le Bureau a souhaité que l'animation soit soutenue par l'ensemble des partenaires, en particulier sur les thèmes assainissement et ressource en eau, et ce d'autant plus que les dernières élections ont modifié les composantes politiques du bassin.

Les actions prévues dans le volet « gestion du milieu » n'ont pas été entreprises dans leur grande majorité, à l'exception des aspects piscicoles. En effet, la restauration des seuils prioritaires et l'entretien et la stabilisation des berges constituent des domaines dont la mise en œuvre débute (voir exemple ci-contre). Ce constat s'explique en partie par la difficulté d'intervention des collectivités sur le domaine privé. Dans le cas des seuils, des contraintes d'identification du statut des ouvrages et de l'entretien postérieur aux travaux représentent des freins importants.

« La mise en œuvre des actions du contrat de rivière, qui s'engage aujourd'hui à l'échelle interdépartementale, nécessite de l'ambition, visant à améliorer la qualité du milieu dans une perspective de développement durable, mais rend humble à la fois car le nombre d'actions réalisées en fin de contrat sera sans doute limité sur certain thème » (compte-rendu de la réunion du Bureau du Comité de rivière du 13/02/2001).

Jean-Louis COUDON, Maire de St-Simon (15) et Président de la Commission Environnement de la Communauté d'Agglomération d'Aurillac

« L'expérience de la restauration du premier seuil nous apprend à compter avec le temps

... »

L'eau, élément de vie indéniable, nécessite une attention et une vigilance particulières pour garantir sa qualité et sa quantité à court et long terme.

Le contrat de rivière constitue un excellent outil pour préserver les milieux aquatiques. Le choix d'entreprendre une démarche de ce type sur la Cère témoigne d'une certaine sensibilité à ce domaine et de la prise de conscience locale d'une indispensable mobilisation. La mise en oeuvre de ce projet englobant plusieurs problématiques est à la hauteur des ambitions des élus concernés.

La Communauté d'Agglomération d'Aurillac a engagé la restauration du seuil de Lavernière

(seuil J11 dans la classification du contrat de rivière Cère) sur la commune de Velzic. Ce projet, qui figure parmi les travaux prioritaires dans le programme d'actions du contrat de rivière Cère, a pris du temps puisque le montage du dossier date de l'an dernier. En effet, la Communauté d'Agglomération a pris la décision de restaurer ce seuil en 2000 en raison de l'évolution des désordres constatée et l'APS (Avant Projet Sommaire) a été élaboré à l'automne 2000. L'impact des crues hivernales a nécessité des travaux d'urgence afin de stabiliser la chaussée et éviter éventuellement sa ruine.

La validation du projet par l'ensemble des partenaires techniques concernés, le recueil des différentes autorisations administratives, et l'accord des financeurs signataires du contrat de rivière ont demandé du temps, le premier semestre de cette année. Les travaux se sont engagés cet été, au rythme des périodes climatiques favorables (été et beau temps).

Cette première expérience de restauration de seuil nous apprend à compter avec le temps. Il faut donc aujourd'hui nous pencher plus

fortement encore sur ce dossier en tirant les enseignements de l'ouvrage de Velzic. La spécificité de ce domaine par rapport au temps implique un souci d'efficacité et de programmation. L'exemple de l'effondrement du seuil de la Ponétie nous montre l'urgence d'agir rapidement à moindre coût, tout en respectant les délais incompressibles du



Le seuil de Lavernière à Velzic en 1995

montage des dossiers de ce type. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération d'Aurillac réfléchit actuellement à la programmation de la réfection des seuils les plus prioritaires parmi ceux retenus dans le contrat de rivière Cère pour les deux prochaines années (fin du contrat). Cette programmation s'appuie sur une nouvelle expertise des seuils et sur leur évolution depuis 1996. Nous envisageons également de choisir un maître d'œuvre unique pour améliorer encore notre efficacité sur ces deux années. Ainsi, la Communauté d'Agglomération d'Aurillac, premier maître d'ouvrage de la restauration des chaussées, pourra dynamiser son action et bénéficier pleinement des apports de l'outil contrat de rivière Cère.

CALENDRIER



> Comité de Rivière

Dernières rencontres :

13 février 2001 : réunion du Bureau du Comité de Rivière

Bilan 2000 du contrat de rivière Cère et projets 2001.

23 février 2001 : réunion des Présidents de Comité de Rivière en Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a réuni l'ensemble des Présidents ou leurs représentants à Toulouse pour

A venir :

Le contrat de rivière Cère aval, qui a été validé en novembre par le Comité National d'Agrément du Ministère et de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sera signé à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de rivière avant la fin de l'année.

> Animation

Concertation Information :

9 avril 2001 : examen des projets de la commune de Bretenoux et de la mise en oeuvre de l'étude concernant la gestion des milieux remarquables (2 réunions)

2 mai 2001 : stratégie de mise en oeuvre des actions dont la Communauté de communes Cère et Dordogne assurerait la maîtrise d'ouvrage.

10 juin 2001 : Journée des gorges de la Cère (Camps)

5 juin 2001 : information auprès du Syndicat Mixte du Lac de St-Etienne-Cantalès

26 juin 2001 : information auprès du

A venir :

Réflexions sur la mise en œuvre de la Route de l'Eau et de l'amélioration de l'assainissement industriel (Cère amont). Information sur le contrat de rivière Cère amont à la Communauté d'Agglomération d'Aurillac. Exploitation des données de suivi de la qualité des eaux et de l'étude micro-habitats.

CONTACTS



Président du Comité de Rivière Cère :

Louis-Jacques Liandier
Mairie de Vic-sur-Cère
Tel : 04 71 47 51 75

Secrétariat du Comité :

René Fernandez
M.I.S.E. Cantal
Tel : 04 71 43 46 21

Animation du Contrat :

Cécile Merlet
E.P.I.DOR.
Tel : 04 71 48 00 51

Cette rubrique est la votre : alors n'hésitez pas à contacter l'animatrice du contrat de rivière pour nous faire part de votre point de vue sur le contrat de rivière ou l'un de ses thèmes ...

Une première édition cantalienne mitigée

Depuis 4 ans, le Festival H2O Massif Central propose des animations sur le thème de l'eau afin de sensibiliser le public et les décideurs sur les enjeux de cet élément. En permettant à tous de mieux connaître l'eau sous tous ses aspects (sciences, culture, santé, loisirs, économie, consommation...) par le biais de rencontres, expositions, excursions, conférences, publications,..., et en rassemblant tous les acteurs de l'eau avec le grand public, ce festival devient une « vitrine incontestable pour démontrer l'importance de l'eau dans quelque domaine que ce soit », en particulier dans le Massif Central : il fallait que le « château d'eau de la France » possède son festival de l'eau, ludique et éducatif. L'association H2O a organisé ce festival du 22 au 29 juillet 2001 avec tous les acteurs du Massif Central.

En association avec Aurillac Communauté, l'ONF et EDF, EPIDOR en tant que maître d'ouvrage de

« La participation a été assez irrégulière », reconnaît Patricia Calmels, chargée de mission tourisme à la Communauté d'Agglomération d'Aurillac.

Dôme, la mobilisation dans le bassin de la Cère a été assez réduite, en particulier à l'occasion des débats. Cette semaine sur l'eau a cependant été l'occasion d'informer les participants sur des thèmes variés : une vingtaine d'Aurillacois ont pu (re)découvrir leur ville et ses rapports avec la Jordanne grâce à l'historienne Claude Grimmer. Touristes et résidents ont participé aux sorties commentées du CPIE sur les plaines humides de St-Paul-des-Landes, ou aux randonnées botaniques dans les gorges de la Cère. L'arboretum, la médiathèque, le Musée d'Art, les offices de tourisme,... se sont également impliqués dans ce festival. Le spectacle des « Flucks » par la compagnie Chantier Mobil a clôturé ce festival de façon désopilante.

Si bon nombre d'organismes s'est investi dans l'organisation de cette manifestation, « la participation a été assez irrégulière » reconnaît Patricia Calmels, chargée de mission tourisme à la Communauté d'Agglomération d'Aurillac. Toutefois, ce serait une erreur de baisser les bras : « Tous les acteurs ont fait des efforts pour cette première édition », insiste Patricia Calmels. « Le public a peut-être été perturbé parce que les animations étaient très éclatées » explique t-elle. Le Piéton du journal La Montagne Centre France réduit ce faible enthousiasme à la présence tant attendue de l'anticyclone des Açores (voir le journal du vendredi 27 juillet). « Il faudrait reconduire le festival; après tout, ça marche très bien dans le Puy de Dôme ! ».



Le Festival de l'Eau de Massif Central

RENCONTRE ET ÉCHANGES

La première réunion des Présidents de Comité de rivière du bassin Adour-Garonne



Le 23 février dernier a eu lieu, dans les locaux de l'Agence de l'Eau, la première rencontre des Présidents de Comité de rivière du bassin Adour-Garonne. Cette réunion a permis de montrer tout l'intérêt de gestion concertée de l'eau que constitue le contrat de rivière et a donné l'occasion à travers les différents témoignages de balayer les principaux enjeux du territoire concerné.

Monsieur Launay, Vice-Président du Comité de rivière Cère, représentait le Président, Monsieur Liandier. Après un bref rappel de la particularité de la démarche du contrat de rivière Cère, il a rappelé les objectifs du contrat et la nécessité de coordination et d'animation lors du tour de table.

L'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) Midi-Pyrénées a exposé lors de cette rencontre son soutien à l'animation des contrats de rivière, et a présenté un guide pratique pour la mise en place et le suivi des contrats de rivière élaboré à partir du questionnaire et de l'expérience des animateurs.

4

M. Poly, Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a également précisé les modalités de passage du VIIe au VIIIe programme de l'Agence. Les dernières informations portées à notre connaissance précisent que l'actuelle réflexion gouvernementale sur la réforme de la loi sur l'eau implique une incertitude importante quant au programme d'intervention de l'Agence.

Si les taux d'aides du VIIe programme ont été maintenus en 2001, il n'en serait pas de même en 2002 et 2003. Cette période transitoire verra l'application de taux spécifiques, dans l'attente du VIIIe programme. Le soutien aux actions des contrats de rivière sera toutefois maintenu pendant cette phase et lors du nouveau programme d'intervention.